

RÈGLEMENT DU CONCOURS RENAISSANCE
Saint-Valentin

CONCOURS « Saint-Valentin » Règlement de participation

1. Le concours en ligne « Saint-Valentin » est tenu par Industries Goodwill Renaissance Montréal Inc. dans toutes les friperies Renaissance. Il se déroule sur la plateforme sociale Instagram de Renaissance, du 7 février 10h au 14 février à 15 h, heure locale. Il vise à faire tirer au sort deux cartes-cadeaux Renaissance de 25 \$ chacune, remises par l'équipe des communications et du marketing de l'organisateur du concours.

ADMISSIBILITÉ

2. Le présent concours est ouvert à toute personne résidant au Québec âgée de 18 ans ou plus au moment de sa participation au concours. Sont exclus les employés, agents et représentants des organisateurs du concours, de leurs sociétés affiliées, liées, apparentées, divisions et filiales, de leurs agences de publicité et de promotion, des partenaires, des marchands participants, des fournisseurs de prix, de matériel et de services reliés au présent concours ou de tout autre intervenant directement lié à la tenue de ce concours ainsi que les membres de leur famille immédiate (frères, sœurs, enfants, père, mère), leur conjoint légal ou de fait et toutes les personnes avec lesquelles ces employés, agents et représentants sont domiciliés.

COMMENT PARTICIPER – INSCRIPTION

3. AUCUN ACHAT REQUIS. Pour participer au concours, les personnes éligibles doivent :
 - S'abonner à la page Instagram de Renaissance : @renaissancequebec
 - Commenter la publication qui présente le concours sur la page Instagram de Renaissance en indiquant leur programme de la Saint-Valentin.
 - Tagguer en commentaire de la publication qui présente le concours leur conjoint(e) ou leurs ami.e.s célibataires.

PRIX

4. Dans le cadre du concours, un tirage au sort sera effectué le 17 février 2022 à 15 h, heure locale. Une carte-cadeau Renaissance de 25 \$ sera offerte, pour un total de deux cartes-cadeaux Renaissance, totalisant une valeur de 50 \$, à utiliser lors d'une séance d'achats dans l'un de nos magasins (friperies, librairies, boutiques).

CONDITIONS D'UTILISATION DU PRIX

5. Les prix sont non échangeables et non remboursables.
L'acceptation d'un prix implique que sa ou son récipiendaire se prenne en photo avec quelques trouvailles dans la friperie Renaissance de son choix, partage la photo sur son compte Instagram et permette à Renaissance de republier l'image en question sur ses propres réseaux.
Les prix peuvent être transférés par une personne gagnante à une autre personne, sous réserve que ce transfert ne rentre pas en contradiction avec le point 2. du présent règlement.

RÈGLEMENT DU CONCOURS RENAISSANCE **« Saint-Valentin » (suite)**

Il n'y a pas de date limite pour l'utilisation du prix.
Les prix peuvent être utilisés dans les magasins de votre choix.
Tout personne utilisatrice d'un prix de ce concours autorise la reproduction de sa photo pendant l'utilisation de son prix, sur les supports de communication de Renaissance à des fins promotionnelles.

TIRAGE

6. Les personnes gagnantes des prix seront désignées par tirage au sort au siège social de Industries Goodwill Renaissance Montréal Inc., au 7245, rue Clark, Montréal, (QC) H2R 2Y4. L'équipe des communications et du marketing de Renaissance procédera au tirage au sort parmi les personnes ayant participé.

Chaque personne gagnante sera contactée par l'équipe des communications et du marketing de Renaissance via le compte Instagram qu'elle aura utilisé pour participer au concours.

Si une personne gagnante ne répond pas dans les 72 heures suite au contact initié par l'équipe des communications et du marketing de Renaissance ou si elle refuse l'obtention du prix, un autre tirage sera effectué.

Deux personnes seront tirées au sort le 17 février à 15 h, heure locale.

Chaque personne gagnante se verra remettre une carte-cadeau Renaissance de 25 \$. Les arrangements quant à comment les personnes gagnantes pourront récupérer leur prix seront établis lors de la communication leur annonçant qu'ils ont gagné.

ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

7. La participation au concours vaut l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute personne participant au concours en violation du présent règlement ne pourra se voir remettre un prix.